CAPD du 18 mai 2018 :

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT

Point principal abordé : le premier mouvement des professeurs des écoles (résultats ici)
Mais aussi :
1) Affectation sur postes particuliers. Un poste fléché allemand reste vacant à Laragne.
Dispositifs TPS et PMQDC : le Sgen-CFDT regrette que les modifications sur ces affectations se fassent officieusement. Il demande la possibilité pour les collègues déjà en fonction sur un dispositif de pouvoir postuler sur une autre école en toute clarté. Les compétences des collègues doivent être reconnues.

2) Formations et postes spécialisés :
Les 3 enseignants ayant présenté le CAPA-SH en 2016/17 ont obtenu la certification. Actuellement trois autres sont en formation CAPPEI mais ne sauront que fin 2018 s'ils ont réussi et l'un d'entre eux a demandé un report.
Pour 2018/19 un appel à candidatures a été fait en février et des entretiens ont eu lieu en avril. Le Sgen-CFDT a demandé la liste initiale des candidats que nous n'avons pas eue. Tous n'ont pas eu un avis favorable.
Deux enseignants pourront faire la formation car ils ont obtenu un poste-support au 1er mouvement, un en SEGPA et l'autre sur la ME.SAN des Lavandes.
Le service ASH donne la priorité aux postes devant élèves. Il justifie ainsi la vacance de trois postes RASED (un E et deux G) mais par ailleurs il va lancer un appel à candidatures sur un poste ERDC (enseignant ressource pour les difficultés de comportement). Le Sgen-CFDT n'accepte pas la mise en difficulté des dispositifs de prévention que sont les RASED au profit de postes qui interviennent en remédiation de difficultés avérées.

La prévention au service des élèves et des familles les plus fragiles doit rester une priorité absolue qui devrait être partagée par tous.
Après le 1er mouvement les postes spécialisés suivants restent vacants :

Ens.cl.spe ME.SAN les Lavandes à Orpierre
Ens.cl.spe IME Jean Cluzel Savines le Lac
MA.G.res EEPU Embrun Cézanne (poste G)
MA.G.res EEPU Fontreyne Gap (poste G)
REG.Adap EPPU Tallard (poste E)
et l'administration nous a annoncé l'ouverture à titre provisoire d'une ULIS sur l'école de Beauregard à Gap.
Nous avons demandé que l'ensemble des postes vacants soit proposé aux enseignants et pas seulement ceux « devant classe ».
Le poste de coordination des AVS/AESH et CDOEA est également vacant.

3) Quelques chiffres sur le 1er mouvement
En plus des postes spécialisés vacants il reste très peu de supports et principalement dans le sud du département.
Dir.Ec. Ele 1 classe EEPU L'Epine
Dir.Ec.Ele 2 classes Rosans
Cong .Mobil EPPU EPPU Aspres sur Buech
Cong.Mobil EPPU Serres (2 postes)
Ens.Cl.Ele EPPU Aspres sur Buech
Ens.Cl.Ele EEPU Barret sur Méouge
Poste fléché Allemand EEPU Laragne

Environ 120 collègues sont sans poste à l'issue de la 1ère phase du mouvement. Le nombre de demandes satisfaites est en baisse.
La liste des 16 supports PES n'est pas encore définitive et certaines « grosses » écoles vont sûrement en accueillir deux.
Une demande unanime des représentants des personnels a été faite pour implanter un 2ème poste de congé mobilité sur l'EEPU de PEV à Gap. L'administration en a pris note.

4) Etudes des demandes de temps partiel :

L’administration nous a donné la liste des directeurs.trices ayant demandé un temps partiel. Les collègues demandant un temps partiel sur autorisation avaient reçu une lettre de refus : « Je ne peux réserver une suite favorable à votre demande » et avaient été invités à participer au mouvement afin d’obtenir un poste compatible avec le temps partiel. La plupart ont été reçus en entretien ensuite (alors que cet entretien était prévu en préalable dans la procédure officielle) et quatre personnes vont l’être prochainement.
La réaction des collègues avec l’appui des représentants des personnels, dont le Sgen-CFDT, a permis à la plupart d’obtenir une réponse positive à leur demande de temps partiel. Une seule directrice a vu sa requête refusée et la quotité de 80 % a été écartée pour celle de 75 %.
Pour les temps partiels de droit des directeurs.trices les avis sont favorables mais une personne demandant un 50 % va être reçue en entretien.
Deux demandes de brigades congé n’ont pas été acceptées.

Le secrétaire général nous a confirmé que la procédure serait identique l’année prochaine et que le critère « nombre de temps partiels dans l’école » serait pris en compte également.

Le Sgen-CFDT a rappelé que le temps partiel n’était pas un « cadeau » pour les collègues, très souvent des femmes, et que leur paye était en rapport avec leur quotité de service.

5) Liste d’aptitude professeur d’école :
2 possibilités cette année mais une seule candidature recevable et acceptée.

6) Hors classe et classe exceptionnelle
Les contingents de promotion ne sont pas encore connus et le service informatique n'arrive pas à imprimer le tableau des promouvables . La CAPD hors classe prévue vendredi 25 mai est donc repoussée. A la demande du Sgen-CFDT Les avis vont bientôt être consultables sur I-Prof.
Pour la CAPD restreinte classe exceptionnelle, un seul représentant des personnels pouvant siéger, un nouveau tirage au sort est effectué parmi les enseignants à la hors classe non promouvables.

7) Demande d'audience intersyndicale sur les autorisations d'absence
En l'absence de réponse du DASEN nous le sollicitons directement. Il n'a pas la même interprétation que nous de la circulaire concernant les autorisations des représentants des personnels pour participer à des instances.
Pour les autorisations d'absence pour des raisons de santé (RV médicaux surtout) le secrétaire général précise qu'il y a bien retenue de rémunération mais pas d'AGS pour l'instant. Les demi-journées ne sont pas enlevées et chaque situation est examinée au cas par cas.
Mais pour le SG le durcissement est fait pour rétablir l'équité par rapport à ceux qui ont une retenue du jour de carence.
Le Sgen-CFDT souligne la différence entre le 1er degré et le 2nd degré pour ces absences. Un professeur peut reporter un cours en accord avec son chef d'établissement mais il n'y a pas d'arrangement possible pour un professeur d'école.

Pour finir : un rappel des règles de la deuxième phase du mouvement va être faite aux futurs participants. En effet une deuxième saisie de vœux se fait encore dans le département mais pas ailleurs dans l'Académie. Lors de cette phase le barème fait partie des critères mais également l'organisation dans l'école, les temps partiels, des supports très particuliers…

C’est pourquoi il est primordial d’être bien informés et conseillés pour mettre toutes les chances de son côté.
La solution : se rapprocher des représentants du Sgen-CFDT

Pour nous contacter :
07 82 04 94 79 ou 06 16 18 11 74
05@sgen.cfdt.fr